

Communication du Conseil administratif Conseil municipal du 23 mars 2021

Suivi de la résolution des groupes Verso et PDC

La résolution des groupes Verso et PDC intitulée « Pour prévenir les expulsions de locataires et sous-locataires » a été transmise à L'ACG pour traitement. L'ACG a répondu par une non entrée en matière.

Dénomination des voies du quartier de Saint-Mathieu

Le Conseil d'Etat a validé les propositions de la commune de Bernex concernant les dénominations de voies du quartier de Saint-Mathieu et du parc agro-urbain :

- Place de Pré-Marais
- Promenade du Décanat
- Chemin de Saint-Mathieu
- Parc des Molliers

Question posée lors du CM du 9 février 2021

Question de M. Luc Gioria : si le référendum est un droit, il a également un coût. Dans le cas particulier du référendum à venir concernant la Goutte de Saint-Mathieu, M. Gioria souhaite avoir une évaluation de ce que cette opération va coûter à la commune.

Les équipements prévus à la Goutte de Saint-Mathieu vont potentiellement générer plusieurs centaines d'emplois. Le manque à gagner en termes de rentrées fiscales en cas de NON au déclassement de cette zone représente donc des sommes importantes. Le montant a été évalué à un demi-million de francs. Le coût de la campagne pour le OUI que les Autorités ont décidé de mener représente environ 6'000 francs.

A cela s'ajoutent des frais déjà engagés :

- Etude des besoins communaux en installations sportives d'un montant de CHF 17'000.—
- Travail des différents services (Urbanisme, Affaires sociales, Sport, Culture et communication) pour définir le programme communal et préparer/participer au concours, soit plusieurs centaines d'heures
- Jetons de présence des conseillers municipaux liés à ce sujet

Enfin, sur les CHF 1.2 millions de crédit d'étude relatif aux équipements communaux au sein de la Goutte (voté en mai 2019), CHF 140'000.-, correspondant à la part communale des frais du concours d'architecture, seront facturés à la commune.

Bernex, le 23 mars 2021